

Liste des décisions prises par le Président depuis le 27 novembre 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoir qui a été accordée au Président lors du Conseil Communautaire du 23/07/2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-10 et L.5211-3), l'assemblée délibérante est appelée à connaître et à prendre acte des décisions que le Président a été amenées à prendre.

Décision N°2025-073 : Renouvellement des tableaux numériques interactifs pour les écoles de Chaulnes, Rosières en Santerre et Proyart – Entreprise PJD – Montant 8 610 € soit 10 332 € TTC

Décision N°2025-074 : Travaux de réfection du mur de la cour coté salle des fêtes à l'école de Dompierre Becquincourt – SARL R.M.T.B – Montant de 8 098 € soit 9 717.60 € TTC

Décision N°2025-075 : Attribution de subventions pour les projets ci-dessous au TER de Rosières en Santerre

	Montant demandé	Montant alloué
Projet Hola Frida!	800,00 €	800,00 €
Club USA 2026 Séjour New-York	1 000,00 €	1 000,00 €
Total	1 800,00 €	1 800,00 €

Décision N°2025-076 : Curage des lagunes de la station d'épuration de Rosières en Santerre – SAS LIEVIN « Les Vidanges Sagnier – Montant 20 000 € HT

Décision N°2025-077 : Remplacement de la pompe submersible du poste de refoulement rue Ladeuze sur la commune de Méharicourt – Entreprise LHOTELLIER SPEE – Montant 8 901.31 € HT

Décision n°2025-078 : Signature des avenants concernant les travaux de remplacement de la couverture et de peinture intérieur de la déchèterie

- Avenant n°1 : Prolongation du délai des travaux de couverture, durée d'exécution passe de 3 mois ½ à 5 mois et trois semaines
- Avenant n°2 : Suppression du nettoyage final (- 1 570 € HT)

Montant initial du marché : 24 902.50 € HT

Montant de l'avenant n° 2 : -1 570 €

Nouveau montant du marché : 23 332.50 € HT

Décision N°2025-079 : Signature d'une convention de partenariat entre UFOLEP et Terre de Picardie pour les années 2025 et 2026

Décision N°2025-080 : Signature avec la société MARTELLE, d'un accord cadre passé en procédure adaptée, avec un maximum de 125 000 € HT pour une durée de 10 mois suite à la relance du marché pour les livres adultes.

Décision N°2025-081 : Contrat pour l'entretien des panneaux photovoltaïques posés sur certains bâtiments de Terre de Picardie pour l'année 2026 – Etablissements VANDEWALLE – Montant de 6 800 € HT soit 8 160 € TTC

Décision N°2025-082: Réalisation de différentes études dans le cadre du projet de travaux de mise en conformité de la STEU de Marchélepot-Misery

Diagnostic amiante plomb	1380,00 €HT	SOCOTEC
Etudes Géotechnique, hydrologique et diagnostic amiante HAP dans les enrobés	33875,00 €HT	GEOTEC
Reconnaissance réseaux	5970,00 €HT	SATER
Etudes topographique	4572,50 €HT	ABCISSE
Etudes zone humide	2230,00 €HT	AGROSOL SAS

Décision N°2025-083 : Achat de chlorure ferrique pour le service assainissement – Entreprise STOCKMEIER France – Montant de 5 061.60 € HT

Décision N°2025-084 : Adhésion au groupement de commande « Solutions informatiques et connectivités » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique

Décision N°2025-085 : Participation financière au cout du poste de chef de projet dans le cadre de la labellisation Territoire d'industrie Haute Picardie du 1^{er} octobre 2024 signée avec la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Montant de 2 088 €

Décision N°2025-086 : Virements de crédits comme suit :

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Nature	Fonction	% variation
FNGIR	Fonctionnement	+20 000 €	014	739221	01	+ 0.12 %
FPIC	Fonctionnement	-20 000 €	014	7392221	01	

ANNEE 2026

Décision N°2026-001 : Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux énergétiques à l'école maternelle de Rosières en Santerre - société ALPES CONTROLES– Montant de 7 450 € HT